

LES CHIFFRES UTILES au 1^{er} septembre 2010

S.M.I.C. horaire		01-01-2010	8,86 €
Minimum garanti		01-01-2010	3,31 €
Valeur du point	C.C.N.T. 1966	01-01-2010	3,74 €
Plafond de sécurité sociale	Mensuel	01-01-2010	2 885 €
	Annuel	01-01-2010	34 620 €
Avantage en nature repas Art. 4 Annexe 1	Par repas	01-01-2009	4,30 €
	Par jour	01-01-2009	8,60 €

Frais professionnels Art. 7 Annexe 1			Paris et départements de la « petite couronne » : 75, 92, 93 et 94	Autres départements
	Repas pris obligatoirement à l'extérieur (en raison d'un déplacement de service)	01-01-2005	15,25 €	15,25 €
	Indemnité nuitée (hébergement et petit déjeuner) en fonction du lieu où s'accomplit la mission, lorsque le salarié est empêché de regagner sa résidence habituelle	01-01-2005	53,36 €	38,11 €
	Indemnité journée : 2 repas + nuitée	01-01-2005	83,86 €	68,61 €

**BARÈME FISCAL DES INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES
DES VÉHICULES AUTOMOBILES DE 3 CV ET MOINS À 8 CV ET PLUS**

BARÈME 2009 APPLICABLE EN 2010 (en euros)			
Prix de revient kilométrique = frais de garage exclus			
Puissance fiscale	Jusqu'à 5 000 Km	De 5 001 à 20 000 Km	Au delà de 20 000 Km
3 CV	$d \times 0,387$	$(d \times 0,232) + 778$	$d \times 0,271$
4 CV	$d \times 0,466$	$(d \times 0,262) + 1 020$	$d \times 0,313$
5 CV	$d \times 0,512$	$(d \times 0,287) + 1 123$	$d \times 0,343$
6 CV	$d \times 0,536$	$(d \times 0,301) + 1 178$	$d \times 0,360$
7 CV	$d \times 0,561$	$(d \times 0,318) + 1 218$	$d \times 0,379$
8 CV et plus	$d \times 0,592$	$(d \times 0,337) + 1 278$	$d \times 0,401$

(d) représente la distance parcourue.

**BARÈME FISCAL DES INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES
DES VÉHICULES À DEUX ROUES À MOTEUR**

BARÈME 2009 APPLICABLE EN 2010 (en euros)			
Applicable aux vélomoteurs et scooters dont la puissance est inférieure à 50cm³			
Puissance fiscale	Jusqu'à 2 000 Km	De 2 001 à 5 000 km	Au delà de 5 000 km
Moins de 50 cm ³	$d \times 0,254$	$(d \times 0,061) + 386$	$d \times 0,138$

(d) représente la distance parcourue.

BARÈME FISCAL DES INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES DES MOTOS

BARÈME 2009 APPLICABLE EN 2010			
Puissance fiscale	Jusqu'à 3 000 Km	De 3 001 à 6 000 Km	Au delà de 6 000 Km
Entre 50 cm ³ et 125 cm ³	$d \times 0,318$	$(d \times 0,080) + 714$	$d \times 0,199$
De 3 à 5 CV	$d \times 0,378$	$(d \times 0,066) + 936$	$d \times 0,222$
Plus de 5 CV	$d \times 0,489$	$(d \times 0,063) + 1 278$	$d \times 0,276$

(d) représente la distance parcourue.

Ces barèmes kilométriques prennent en compte les éléments suivants : dépréciation du véhicule, frais de réparation et d'entretien, dépenses de pneumatiques, consommation de carburant, primes d'assurances et le cas échéant, pour les véhicules à deux roues, frais d'achat de casques et protections.

Les taux fixés seront revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année, par application du nouveau barème fiscal des indemnités kilométriques en vigueur pour l'année passée.